

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 01
et hebdomas régionaux

Hausse du salaire minimum à 10,75 \$ l'heure le 1^{er} mai 2016

Québec, le 26 janvier 2016. – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, annonce que le salaire minimum au Québec sera porté à 10,75 \$ à compter du 1^{er} mai 2016, ce qui représente une augmentation de 0,20 \$ l'heure.

« Cette hausse permettra d'améliorer le pouvoir d'achat de près de 260 000 personnes au Québec. Je salue les travailleurs et les travailleuses pour leur contribution à la société. Ces gens travaillent fort tous les jours afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cette amélioration de la rémunération est réalisée avec le souci de hausser les conditions de vie des travailleuses et travailleurs à faible revenu tout en respectant la capacité de payer des entreprises qui évoluent dans un climat de vive concurrence », a déclaré le ministre Hamad.

Le taux du salaire minimum payable aux employées et employés au pourboire sera majoré de 9,05 \$ à 9,20 \$ l'heure. En ce qui a trait au taux payable à certains salariés de l'industrie du vêtement, il sera également porté de 10,55 \$ à 10,75 \$.

Dans le secteur horticole, la rémunération au rendement payable aux cueilleuses et cueilleurs de petits fruits sera augmentée proportionnellement à la hausse du taux général, soit 1,9 %. Ainsi, le taux payable aux personnes affectées à la cueillette de framboises sera porté à 3,18 \$ du kilogramme et celui payable aux cueilleuses et cueilleurs de fraises sera fixé à 0,85 \$ du kilogramme.

– 30 –

Source :

Cynthia St-Hilaire
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et ministre responsable
de la région de la Capitale-Nationale
Tél. : 418 643-4810

Renseignements :

Antoine Lavoie
Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 646-0425, poste 67229